

Prise de Position: Sécurité d'approvisionnement en énergie

Contact: Peter Claes - +32 496 59 36 20 – febeliec@febeliec.be

Date: 12/05/2023

Description

La sécurité d'approvisionnement en énergie est le potentiel du système énergétique de tenir en équilibre l'offre et la demande à tout moment. En Belgique, la sécurité d'approvisionnement en énergie relève de la compétence du gouvernement fédéral. Pour plus d'informations, voir [Sécurité d'approvisionnement en énergie | SPF Economie \(fgov.be\)](#).

Objectifs de Febeliec

Garantir un approvisionnement en énergie dépasse la responsabilité des entreprises et relève donc en grande partie de la tâche des autorités. Un fonctionnement efficace du marché, dans un environnement concurrentiel où les producteurs et fournisseurs font de leur mieux pour fournir correctement et à temps leurs clients, est certes une garantie excellente (si pas la meilleure) pour la sécurité d'approvisionnement, mais la plupart des marchés de l'énergie ne sont hélas pas organisés de manière si efficace.

Dans certains pays, les autorités gèrent les richesses naturelles ou sont actionnaires des sociétés d'énergie. Bon nombre de gouvernements et parlements imposent des restrictions sur le *fuel mix* : choix entre sources d'énergies renouvelables et combustibles fossiles, provenance géographique de certaines énergies primaires, refus ou pénalisation de l'énergie nucléaire, ...

Febeliec vise les objectifs suivants pour assurer la sécurité d'approvisionnement :

- En général, un marché efficace et concurrentiel est une bonne garantie pour la sécurité d'approvisionnement, tant pour chaque énergie primaire que pour le vecteur intermédiaire « électricité ».
- Quand le fonctionnement du marché s'avère impossible, par exemple lorsqu'un monopole ou oligopole détient une part importante d'une énergie primaire, les autorités doivent jouer leur rôle pour assurer la disponibilité des énergies primaires à des prix raisonnables, par exemple, en créant un climat favorable aux investissements dans le secteur de l'énergie, en menant une politique de licences stimulant de nouveaux investissements dans la production ou le transport, par une politique énergétique transparente et conséquente qui influence fortement la visibilité à (moyen) long terme pour l'investisseur potentiel.
- Les autorités publiques (au niveau européen et/ou belge) doivent assurer la sécurité d'approvisionnement à long terme, souvent moins ciblée par les marchés, en énergies primaires, en veillant à une diversification équilibrée de l'approvisionnement, tant quant à leur nature que sur le plan géographique, en tendant vers un équilibre délicat et économiquement, socialement et scientifiquement fondé. Elles doivent, au besoin, stimuler des accords adéquats avec les producteurs d'énergies primaires. Elles doivent aussi, là où nécessaire, donner les bons signaux d'investissement aux investisseurs potentiels car les investissements dans le secteur de l'énergie doivent en effet être planifiés longtemps à l'avance et s'étalent souvent sur de nombreuses années.
- Les principes ci-dessus s'appliquent aussi à l'électricité, pour laquelle les autorités doivent :
 - o promouvoir un *fuel mix* compatible avec l'évolution des réserves d'énergies primaires, sans rejet à priori d'une technologie quelconque.
 - o suivre l'adéquation, à un horizon suffisamment lointain (au moins 10 ans), entre les capacités de production et la consommation de pointe.
 - o publier les besoins réalistes en puissance de centrales, selon leurs usages (base, pointe, ...) et leurs énergies primaires.
 - o Si le marché ne répond pas correctement et à temps aux besoins, mettre en œuvre une procédure correctrice, garantissant les investissements nécessaires pour assurer l'adéquation entre l'offre et la demande d'électricité. Dans ce cadre, Febeliec est défavorable au mécanisme de « marché de capacité » ; ce système se superposerait au marché libre pour l'électricité, en mettant en place une procédure d'appel d'offres nécessitant le paiement d'un montant annuel au « marché de capacité ». Un tel mécanisme risquerait de causer une forte hausse du prix global de l'électricité. Febeliec recommande que les autorités promeuvent et soutiennent des sociétés « nouvel entrant » investissant ou faisant investir dans de nouvelles centrales correspondant aux besoins avérés ; ce soutien pallierait les risques propres au nouvel entrant n'ayant qu'une centrale dans la zone de réglage.

- Quant aux réseaux régulés de transport et distribution d'électricité et de gaz, ils doivent aussi faire l'objet d'une planification, à un horizon d'au moins 10 ans, de leurs investissements assurant, tant leur adéquation aux besoins nationaux que leur optimisation au niveau européen.
- *Last but not least*, Febeliec insiste pour que les efforts nécessaires soient fournis en matière de recherche et développement de nouvelles sources d'énergie, de vecteurs d'énergie, d'efficacité énergétique et des opportunités pour le transport et le stockage d'énergie ; en effet, à moyen terme, une conversion des combustibles fossiles vers d'autres sources d'énergie s'impose, une révolution pour laquelle nous ne sommes technologiquement pas encore prêts à ce jour... .